

Québec, le 29 mai 2015

6211-24-075

Monsieur Arthur Billette
Direction des projets économiques, de l'environnement
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, C-422
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Projet de Parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 19, 20 et 21 mai derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question suivante dont la réponse est requise pour le 2 juin 2015, au plus tard :

Question 1

Veuillez préciser si le programme d'achat d'énergie éolienne d'Hydro-Québec prévoit des exigences quant à l'utilisation des bénéfices par les promoteurs (réf. PR5.1, p. 79).

Il est également possible que d'autres demandes vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc
Pour Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

c.c.: M. Nicolas Grondin